

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le 21 mai 2010, à 20 h, en Mairie de CLERVAL, sous la présidence de Monsieur Julien BOULANGER, Maire.

Etaient présents : Tous les membres du Conseil Municipal,
Sauf :
- Michel PUJOL, procuration à Julien BOULANGER, Maire
- Raphaël LOMBARDET, procuration à Georges GARNIER

Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. Fabrice FOURNIER interroge sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie au Crédit Agricole
Mme Corinne GUYON demande plus de précisions dans le compte-rendu.

Lecture est donnée de l'ordre du jour.

Madame Dominique RIGOULOT est désignée secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte, à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 AVRIL 2010

Le conseil municipal approuve le compte rendu de séance du 13 avril 2010, par 10 voix pour, 5 voix contre, 0 abstention.

AJOUT DE PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'ajouter la délibération suivante : accueil périscolaire et multi-accueil : approbation avenant n°1 de maîtrise d'œuvre, à l'ordre du jour de la séance du 21 mai 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'inscrire ce point à l'ordre du jour de ladite séance.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET MULTI-ACCUEIL : APPROBATION AVENANT N°1 DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire précise au conseil municipal :

Que le présent avenant a pour objet de modifier le marché de maîtrise d'œuvre notifié le 12 août 2009 pour la construction du bâtiment désigné comme suit : accueil périscolaire et multi-accueil, route de Soye à Clerval

Que cet avenant répond aux dispositions de l'article 5.1 du C.C.A.P. (Cahier des Clauses Administratives Particulières), lequel prévoit, qu'à l'issue de l'Avant Projet définitif, il y a lieu de fixer le coût prévisionnel des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter

Qu'il fait suite à la validation du Budget APD par le maître d'ouvrage en sa séance du 28 octobre 2009

Que l'avenant est de 27 054,53 euros HT et porte ainsi le marché de maîtrise d'œuvre de 96 040,00 euros HT à 123 094,53 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 4 voix contre, 0 abstention :

- Approuve l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un accueil périscolaire et d'un multi-accueil, route de Soye, représentée par son mandataire le Cabinet d'architecture Thierry GHEZA, route de la lanterne, 70270 ECROMAGNY, pour un montant total d'honoraires hors taxes de 123 094,53 euros

- Autorise Monsieur le Maire :

- à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre
- à notifier l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

CONSTRUCTION D'UNE STATION D'ÉPURATION : AVENANT N°1

M. le Maire rappelle le marché du 15/10/2009 visé le 23/10/2009 passé avec le groupement d'entreprises HYDREA/CLAUZEL pour un montant de 1 270 500,00 euros HT concernant la construction de la station d'épuration.

Il indique qu'il est prévu des travaux d'amélioration de l'accès sur chemin départemental et le rehaussement de la cote d'implantation des ouvrages. Il propose de passer un avenant n°1 au marché pour intégrer cette dépense de 43 506,39 euros HT (52 033,64 euros TTC) au marché qui passe ainsi de 1 270 500,00 euros HT à 1 314 006,39 euros HT (1 571 551,62 euros TTC)

Monsieur le Maire souligne que le financement est assuré dans le cadre de l'opération initiale.

Enfin, il fait savoir que la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 07 mai 2010 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention :

- Approuve l'avenant n°1 passé avec le groupe d'entreprises HYDREA/CLAUZEL
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant

ASSAINISSEMENT PROGRAMME 2008, 2^{ème} PARTIE, LOT N°2, AVENANT N°1 AU MARCHÉ DU 07/12/09 (NOTIFICATION)

Monsieur le Maire indique, que étant donné la modification du projet initial, à savoir la fourniture et pose d'un câble de télécommande en sur largeur de la canalisation de refoulement et le raccordement de 4 habitations supplémentaires sur le réseau de collecte du chemin du Monnot, il y a lieu de passer un avenant n°1 au marché passé avec le groupement d'entreprises DODIVERS/CLIMENT/PELLEGRINI. (Marché notifié le 7 décembre 2009).

Cet avenant s'élève à 30 158,00 euros HT, soit 36 068,97 euros TTC.

Le montant total du marché est ainsi porté de 144 146,30 euros HT (172 398,97 euros TTC) à 174 304,30 euros HT (208 467,94 euros TTC) soit une plus-value du montant de la masse initiale des travaux de 20,92 %.

Enfin, Monsieur le Maire fait savoir que la commission d'appel d'offres réunie le 30 avril 2010 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 2 voix contre, 0 abstention :

- Approuve l'avenant n°1 au montant indiqué ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce document

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET MULTI-ACCUEIL : ATTRIBUTION MARCHÉS DES LOTS 3a ET 03b

La Commission d'Appel d'Offres a examiné, en sa séance du 07 mai 2010, les différentes offres présentées pour le lot n°03a « bardage bois et stratifié » et le lot n°03b « Auvent métallique » au titre du programme de construction d'un accueil périscolaire et d'un multi-accueil à Clerval.

La Commission d'Appel d'Offres, suite à la présentation de l'analyse des offres par le maître d'œuvre :

- a décidé, une seule offre ayant été présentée pour le lot n°03a, de déclarer ce lot infructueux et de reconsulter par voie de procédure négociée
- a décidé de retenir pour le lot n°03b, l'offre suivante :

N° lot	Désignation	Entreprise	Adresse	Base	Montant marché HT Total	Montant marché TTC
03 b	Auvent métallique	Framatec	192 rue de la papeterie 88 000 DINOZE	x	27 163,00 €	32 486,95 €

Le conseil municipal par 10 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions :

- Confirme les choix de la Commission d'Appel d'offres
 - Autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de reconsultation du lot 03a
 - Décide de retenir l'entreprise précitée et la notification du marché avec cette entreprise pour le lot 03b
 - Autorise Monsieur le Maire à signer le marché du lot03b et à le notifier à l'entreprise FRAMATEC
- Les dépenses ont été inscrites au BP 2010.

MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE L'AIRE DE JEUX ET DU TERRAIN MULTISPORTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de signer un devis proposé par la société VIVAPARC, 66 rue du Rhin, 67115 Plobsheim, d'un montant de 1 500 euros HT, soit 1 794 euros TTC.

Ce devis concerne le contrôle annuel des équipements des 3 aires de jeux et du terrain multisports. Il comprend un passage obligatoire annuel et un passage fonctionnel avec établissements de rapports de visite et devis de réparation si nécessaire.

Ce devis est reconduit par tacite reconduction sauf dénonciation de notre part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte cette proposition
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et toutes pièces afférentes à ce dossier.

BUDGET PRINCIPAL 2010 : PRÊT RELAIS À COURT TERME AUPRÈS DU CRCAM

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour financer l'objet, il est opportun de recourir à un emprunt. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 5 voix contre, 0 abstention, décide pour le Budget Principal de contracter auprès du Crédit Agricole Franche-Comté un prêt relais à court terme dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 300 000 euros
- Durée : 24 mois
- Taux variable : index E3M + marge 0,65 %
- Périodicité : intérêts trimestriels/capital in fine
- Frais et commissions : pas d'indemnité de remboursement anticipé en cas de remboursement anticipé au jour de révision de l'index

Le conseil municipal approuve le tableau d'amortissement et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette affaire

BUDGET PRINCIPAL 2010 : PRÊT À MOYEN TERME AUPRÈS DU CRCAM

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour financer l'objet, il est opportun de recourir à un emprunt. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 5 voix contre, 0 abstention, décide pour le Budget Principal de contracter auprès du Crédit Agricole Franche-Comté un prêt à moyen terme dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 900 000 euros
- Durée : 300 mois
- Taux fixe : 4,05 %
- Périodicité : trimestrielle, échéance : 4 354,10 euros
- Frais et commissions : 1 300,00 euros de frais de dossier

Le conseil municipal approuve le tableau d'amortissement et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette affaire

BUDGET ASSAINISSEMENT 2010 : PRÊT RELAIS À COURT TERME AUPRÈS DU CRCAM

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour financer l'objet, il est opportun de recourir à un emprunt. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention, décide pour le Budget Assainissement de contracter auprès du crédit Agricole Franche-Comté un prêt relais à court terme dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 290 000 euros
- Durée : 24 mois
- Taux variable : index E3M + marge 0,65 %
- Périodicité : intérêts trimestriels/capital in fine
- Frais et commissions : pas d'indemnité de remboursement anticipé en cas de remboursement anticipé au jour de révision de l'index

Le conseil municipal approuve le tableau d'amortissement et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette affaire.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2010 : PRÊT À MOYEN TERME AUPRÈS DU CRCAM

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour financer l'objet, il est opportun de recourir à un emprunt. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention, décide pour le Budget Assainissement de contracter auprès du crédit Agricole Franche-Comté un prêt à moyen terme dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 200 000 euros
- Durée : 360 mois
- Taux fixe : 4,60 %
- Périodicité annuelle, échéance : 12 423,16 euros
- Frais et commissions : 1 300 euros de frais de dossier

Le conseil municipal approuve le tableau d'amortissement et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette affaire.

MISE EN ŒUVRE DU CONSEIL EN ÉNERGIE

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Mixte du Pays du Doubs Central a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations énergétiques.

Le dispositif : conseiller en Énergie Partagé (CEP) ainsi mis en place permet d'apporter une expertise « énergétique » à toutes les communes et intercommunalités. Les fonctions principales du CEP sont d'assurer le suivi et l'analyse des consommations d'énergies et d'eau, et de proposer un plan d'actions personnalisé dans le but de réaliser des économies énergétiques et financières.

Monsieur le Maire propose :

- De nommer un élu et éventuellement un technicien référents qui seront les interlocuteurs relais du conseiller
- De fournir au conseiller toutes les factures et contrats d'énergie et d'eau depuis les 3 dernières années pour chaque équipement
- Que le conseiller puisse visiter l'ensemble des équipements de la commune concernée par la démarche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions :

- Valide ces propositions
- Nomme Monsieur Michel PUJOL comme élu référent
- Nomme Monsieur Michel MARQUIS comme technicien référent
- S'engage à fournir les éléments nécessaires au travail du CEP

JURYS D'ASSISES

La réunion se déroulera à Fontaine Les Clerval, le 15 juin, à 18 heures.

INFORMATIONS

- **Remerciements** : suite à leur mariage, Najette et Jérôme HOUG remercient le conseil municipal pour leurs bons vœux.
- **Cimetière** : une procédure administrative de reprise des sépultures en état d'abandon avait été mise en œuvre le 23 octobre 2006, date du premier constat d'abandon. Pour la réalisation de cette opération, la municipalité est assistée par le groupe ELABOR. Il a été procédé au deuxième et dernier constat de l'état d'abandon des sépultures le 12 mai 2010. À l'origine, la liste comportait 110 tombes réputées en état d'abandon.
- **Éoliennes** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré les sociétés ÉON et OPALE afin d'échanger sur toutes les éventualités d'implanter un parc éolien sur le territoire communautaire. Une présentation sera faite lors du prochain conseil communautaire.
- **M. Stéphane NICOLIER** souligne la dégradation du revêtement de la chaussée rue Léonel de Moustier
Réponse de M. le Maire : il lui rappelle que la fin de la rue Léonel de Moustier appartient au Conseil général et non à la commune. Une demande concernant cet objet a déjà été faite auprès des services concernés.
- **M. Fabrice FOURNIER**
 - * S'interroge sur la qualité du macadam rouge, rue Delacour, qui s'abîme déjà
Réponse de M. le Maire : nous avons effectivement rencontré une anomalie sur la qualité des enrobés rouges. Des analyses sont en cours et la réfection est programmée ultérieurement.
 - * Se renseigne au sujet d'une fuite d'eau au vestiaire du foot
Réponse de M. le Maire : le réducteur de pression était hors d'usage, il a été remplacé
- **M. Michel MARQUIS** : constate une dégradation sur les murs de l'appentis du gymnase
- **M. Georges GARNIER** : demande s'il est possible de changer l'emplacement de la boîte à courrier qui se trouve dans le bureau du Maire.
Réponse de M. le Maire : ce sera fait prochainement.
- **Prochain conseil municipal** : 22 juin 2010, 20 heures.

Le Maire, Julien BOULANGER.